



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Fédération Française des Sports de Glace est profondément choquée et applique une tolérance zéro.

Paris, le 26 février 2025 - La FFSG souhaite réagir à l'article paru ce jour dans le média L'équipe au sujet d'une de nos licenciées et apporter quelques précisions.

Dès la découverte de la photo, la Fédération Française des Sports de Glace a exigé la suppression du lien concerné et a informé la victime des faits, lui a apporté son soutien et l'a accompagnée dans les démarches juridiques. Il est important de préciser que le photographe impliqué dans l'affaire n'était ni mandaté, ni accrédité, ni sous contrat avec la FFSG.

Conformément à l'article 40 du Code de procédure pénale, la FFSG a également signalé sans délai les faits aux autorités compétentes afin que les mesures nécessaires soient prises. Par ailleurs, des actions immédiates ont été mises en place pour exclure le photographe des patinoires, garantissant ainsi un environnement sécurisé pour tous nos licenciés.

La Fédération Française des Sports de Glace rappelle son engagement ferme en faveur de la protection des sportifs et applique une politique de tolérance zéro face aux actes à caractère sexuel. Toute atteinte à l'intégrité et à la dignité des licenciés fait systématiquement l'objet d'une réponse ferme et d'un signalement aux autorités compétentes ou d'une constitution de partie civile devant les juridictions pénales.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET / BOBSLEIGH / CURLING / DANSE SUR GLACE / FREESTYLE / HANDI SPORTS DE GLACE / ICE CROSS / LUGE / PATINAGE ARTISTIQUE / PATINAGE SYNCHRONISE / PATINAGE DE VITESSE / SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France / Tél : +33(0)1 43 46 10 20 / E-mail : contact@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 / Siret : 775 722 580 00070